

Groupe Néron

282, Boul. Marcotte
Roberval (Québec)
G8H 1Z2

RÈGLES DE SÉCURITÉ EN AUTOBUS

DIRECTIVES AUX ÉCOLIERS

RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ

Les usagers du transport scolaire doivent se comporter de la façon suivante :

EN ATTENDANT L'AUTOBUS :

- 1- Être autorisés à voyager par le transport scolaire.
- 2- Être ponctuels et se rendre aux arrêts d'autobus désignés par le service de transport quelques minutes avant l'arrivée du véhicule.
- 3- Se tenir sur le trottoir ou sur l'accotement tant et aussi longtemps que l'autobus n'est pas complètement immobilisé.
- 4- Attendre l'autobus de façon disciplinée.
- 5- Respecter le bien d'autrui en ne détériorant pas la propriété privée.
- 6- Voyager par le circuit qui leur est assigné.
- 7- Monter et descendre à la file.

DURANT LE TRAJET :

- 8- Se diriger directement vers une banquette et y demeurer jusqu'à destination.
- 9- Respecter l'autorité du conducteur.
- 10- Tenir un langage respectueux ; les cris, les sifflements, les interpellations bruyantes et les autres manifestations du même genre sont interdits.
- 11- S'abstenir de parler au conducteur, sauf en cas de nécessité ; s'abstenir de le déranger ou de le distraire inutilement.
- 12- Ne toucher à aucun mécanisme ou équipement du véhicule ; garder l'allée libre en tout temps.
- 13- Obtenir la permission du conducteur pour ouvrir une fenêtre.
- 14- Garder la tête et les mains à l'intérieur de l'autobus afin d'éviter un accident déplorable.
- 15- S'abstenir de lancer quoi que ce soit dans l'autobus, hors de l'autobus ou contre l'autobus ; respecter la propriété d'autrui en ne détériorant pas les banquettes ou autres pièces du véhicule.
- 16- Aider à maintenir la propreté dans le véhicule ; pour ce faire, s'abstenir autant que possible de manger ou de boire durant le trajet.

Tel. : (418) 275-0781/ 1314/ 888-275-3705 Fax : 275-7924

Courriel : andre@autobusneron.ca

Groupe Néron

282, Boul. Marcotte
Roberval (Québec)
G8H 1Z2

17- S'abstenir de fumer.

18- Avoir un comportement social convenable (pas de bataille, de bousculade, etc.).

19- Attendre que l'autobus soit complètement immobilisé avant de quitter son siège, une fois rendus à destination.

À LA DESCENTE DE L'AUTOBUS :

20- Pour ceux qui doivent traverser la rue, passer à environ trois mètres devant l'autobus (jamais derrière) et s'assurer qu'on peut le faire sans danger. Garder un bon contact visuel avec le conducteur et attendre son signal pour traverser.

21- Pour ceux dont la résidence est située du même côté que le véhicule, rester à une distance raisonnable tant que celui-ci n'est pas reparti.

RÈGLES PARTICULIÈRES

1- En cas de panne ou d'accident, les usagers doivent suivre les instructions du conducteur.

2- Les parents sont :

- a) responsables de leur(s) enfant (s) jusqu'à leur montée dans l'autobus, même si celui-ci est en retard ou qu'il ne se présente pas et dès qu'il(s) en descende(nt) ;
- b) responsables de leur(s) enfant(s) aux arrêts d'autobus ;
- c) responsables de tout dommage causé à un autobus par leur(s) enfant(s).

3- Lorsqu'un élève est suspendu du transport, son transport devient l'entière responsabilité des parents et l'obligation pour l'élève d'assister à la classe demeure.

RÈGLES DE SÉCURITÉ EN AUTOBUS

DIRECTIVES AUX ÉCOLIERS

1- Sois toujours à l'arrêt d'autobus à temps.

2- En te rendant à l'arrêt d'autobus, marche toujours sur le trottoir ou s'il n'y en a pas, sur le côté gauche de la route face aux véhicules.

3- Attends calmement l'autobus en respectant les autres élèves et la propriété d'autrui.

4- Attends l'arrêt complet du véhicule avant de t'approcher.

5- Attends le signal du conducteur pour monter dans l'autobus, de façon ordonnée, en tenant bien la rampe et en regardant bien où tu mets les pieds.

6- Trouve-toi vite un siège sans bousculer les autres écoliers.

7- Demeure assis durant tout le voyage. Veille à ne pas distraire le conducteur et à ne pas déranger les autres élèves. Ne laisse pas d'objet dans l'autobus.

Tel. : (418) 275-0781/ 1314/ 888-275-3705 Fax : 275-7924

Courriel : andre@autobusneron.ca

Groupe Néron

282, Boul. Marcotte
Roberval (Québec)
G8H 1Z2

8- Pour ta sécurité, il est recommandé de ne pas manger ou boire dans l'autobus. Tu ne dois pas non plus te chamailler ou crier. Tu ne dois pas fumer dans le véhicule.

9- Le conducteur est le maître à bord de l'autobus scolaire, tu dois lui obéir. À défaut, tu peux recevoir un billet disciplinaire et devoir rendre des comptes aux autorités.

10- Ne sors pas la tête ou les bras par la fenêtre, ne jette rien par la fenêtre ou dans l'autobus.

11- À l'arrivée, attends l'arrêt complet du véhicule et quitte-le calmement.

12- Éloigne-toi suffisamment du véhicule afin que le conducteur puisse te voir.

13- Attends le signal du conducteur pour traverser la rue devant le véhicule. Ne cours pas et enlève ta casquette de devant tes yeux ainsi que tes écouteurs de baladeur. Regarde à gauche et à droite avant de traverser la rue. Si tu échappes un objet ou si tu dois t'arrêter près de l'autobus, fais signe au conducteur et assure-toi qu'il t'a vu et qu'il a bien compris tes intentions.

14- Sois prudent.

RÈGLES DE SÉCURITÉ EN AUTOBUS

RÈGLEMENTS DE L'ÉLÈVE LORS DU TRANSPORT SCOLAIRE

Objectifs :

Maintenir l'ordre et la discipline ainsi que prévenir tout manquement aux règles élémentaires de civisme, de savoir vivre et de sécurité.

Principe de base :

Le principe qui doit guider l'élève est le respect mutuel, le respect des rôles de chacun, le respect de l'autorité et le respect du bien d'autrui. Le conducteur étant le maître dans l'autobus, l'élève lui doit respect et obéissance s'assurant ainsi un transport en toute sécurité.

Identification :

L'élève doit présenter, à la demande du conducteur d'autobus, sa carte étudiante pour fins d'identification.

L'ÉLÈVE DOIT :

Avant l'arrivée de l'autobus :

- se présenter au point d'arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus ;
- respecter les propriétés d'autrui ;
- se trouver dans un endroit sécuritaire (trottoir, accotement, entrée de cour, etc.) sans se bousculer ;
- attendre que l'autobus soit arrêté et que les feux intermittents soient allumés avant d'y monter ;
- traverser la rue au signal du conducteur d'autobus ;
- marcher pour se rendre à l'école ou retourner à la maison, si l'autobus accuse un long retard, selon les directives des parents.

Tel. : (418) 275-0781/ 1314/ 888-275-3705 Fax : 275-7924

Courriel : andre@autobusneron.ca

Groupe Néron

282, Boul. Marcotte
Roberval (Québec)
G8H 1Z2

Lors de la montée dans l'autobus :

- se placer en file ;
- laisser d'abord monter les plus petits et les aider au besoin ;
- monter sans se pousser ;
- tenir à la rampe.

À bord de l'autobus :

- respecter le conducteur d'autobus qui a l'autorité afin d'assurer le bien-être des usagers ;
- laisser libre les banquettes avant de l'autobus pour les élèves de la maternelle ou du primaire, selon le cas ;
- se rendre à un siège et y demeurer assis jusqu'à destination ;
- voir à ne pas obstruer l'allée centrale ;
- adopter un comportement social convenable ;
- parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique ;
- s'abstenir de fumer, de manger et de jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus ;
- se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du conducteur d'autobus et de toucher à quelque équipement ou mécanisme que ce soit de l'autobus ;
- utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement ;
- s'abstenir de sortir la tête ou les bras par les fenêtres.

À la descente de l'autobus :

- se lever de son siège seulement lorsque l'autobus est immobilisé ;
- présenter au conducteur d'autobus une permission écrite de la direction d'école ou des parents pour descendre à un endroit autre que celui habituellement prévu ;
- descendre de l'autobus l'un après l'autre sans se bousculer en commençant par les élèves qui occupent les banquettes avant.

Quant à la circulation à côté de l'autobus :

- se tenir à distance, attendre que l'autobus soit reparti et marcher le long de la route.

Quant à la circulation à l'avant de l'autobus :

- s'assurer que les feux intermittents sont en marche ;
- se tenir suffisamment en avant de l'autobus pour bien voir le conducteur d'autobus ;
- attendre le signal du conducteur d'autobus avant de s'engager dans la rue sans courir. Regarder à gauche, puis à droite et à nouveau à gauche avant de traverser la route prudemment.

Quant à la circulation à l'arrière de l'autobus :

- défense d'y circuler ou de s'accrocher au pare-chocs.

À la fin des cours :

- se diriger rapidement mais calmement vers l'embarcadère de l'école ;
- quitter l'embarcadère seulement lorsque l'autobus est immobilisé ;
- entrer à l'école et prévenir la direction qui prendra les dispositions nécessaires si l'autobus ne s'est pas présenté.

En cas d'urgence :

Tel. : (418) 275-0781/ 1314/ 888-275-3705 Fax : 275-7924

Courriel : andre@autobusneron.ca

Groupe Néron

282, Boul. Marcotte
Roberval (Québec)
G8H 1Z2

- garder son sang-froid et suivre les directives du conducteur d'autobus ;
- porter secours aux plus jeunes élèves ;
- se diriger de façon ordonnée vers la porte ou les sorties de secours s'il est nécessaire de quitter l'autobus ;
- se rassembler à un endroit suffisamment éloigné de l'autobus ;
- se rendre à la maison la plus rapprochée pour demander de l'aide, si le conducteur d'autobus en est incapable.



Tel. : (418) 275-0781/ 1314/ 888-275-3705 Fax : 275-7924
Courriel : andre@autobusneron.ca